

ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 209 – Loi concernant Club de curling de Rosemère Inc.

(Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2011

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 930-20111208

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 7 DÉCEMBRE 2011	1
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES.....	2
AUDITION	2
Club de curling de Rosemère Inc.	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE.....	2

ANNEXES

- I. Ordre du jour
- II. Amendements adoptés
- III. Amendement irrecevable

Séance du mercredi 7 décembre 2011

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 209 – Loi concernant Club de curling de Rosemère Inc. (Ordre de l'Assemblée le 15 novembre 2011)

Membres présents :

M. Bachand (Arthabaska), président

M. Billette (Huntingdon)

M. Carrière (Chapleau)

M. Dubourg (Viau)

M. Gauvreau (Groulx), député présentant le projet de loi

M. Rebello (La Prairie), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'institutions financières et d'entrepreneurs, en remplacement de M. Marceau (Rousseau)

Autre participant :

M^e Charles Côté, Direction des affaires juridiques, ministère des Finances du Québec

Intéressée :

Club de curling de Rosemère Inc. :

M. Ronald Rhéaume, trésorier

M. Peter Gurd

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 06, M. Bachand (Arthabaska) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

M. le président donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

Il est convenu que l'exposé de l'intéressée sera d'une durée maximale de 5 minutes et que la période d'échanges sera de 10 minutes, réparties également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Gauvreau (Groulx) et M. Rebello (La Prairie) font des remarques préliminaires.

AUDITION

Club de curling de Rosemère Inc.

À 12 h 12, la Commission entend l'exposé du Club de curling de Rosemère Inc.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'intéressée.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Préambule : M. Gauvreau (Groulx) propose l'amendement coté Am 1 (annexe II).

Après débat, l'amendement est adopté.

M. Gauvreau (Groulx) propose l'amendement coté Am 2 (annexe II).

L'amendement est adopté.

Le préambule, amendé, est adopté.

Article 1 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Côté de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 13 h 09, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 23 minutes.

L'article 1 est adopté.

Article 2 : Un débat s'engage.

M. Rebello (La Prairie) propose l'amendement coté Am a (annexe III).

À 13 h 30, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 12 minutes.

M. le président déclare l'amendement irrecevable.

L'article 2 est adopté à la majorité des voix.

Article 3 : L'article 3 est adopté.

M. Bachand (Arthabaska) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi sous étude afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (L.R.Q., chapitre R-2.2.0.0.2).

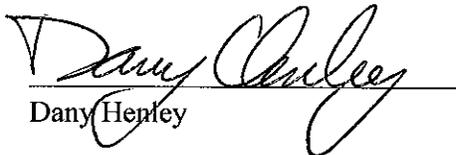
La motion est adoptée.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

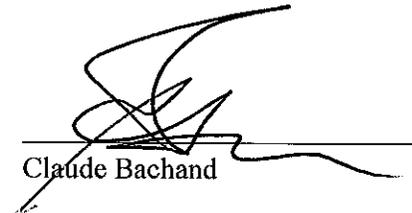
À 13 h 31, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,


Dany Henley

DH/mcm


Claude Bachand

Québec, le 7 décembre 2011

ANNEXE I

Ordre du jour



COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 209,
Loi concernant Club de curling de Rosemère Inc.

Le mercredi 7 décembre 2011

Salle du Conseil législatif

ORDRE DU JOUR

De 12 heures à 13 heures

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 209, Loi concernant Club de curling de Rosemère Inc.

Proposeur : M. René Gauvreau, député de Groulx

Requérante : CLUB DE CURLING DE ROSEMÈRE INC.

Ronald Rhéaume, trésorier

Peter Gurd, ancien président

Ajournement

DH/mcm

Québec, le 5 décembre 2011

ANNEXE II

Amendements adoptés

Am 1
Préambule
(5^e alinéa)

Projet de loi n° 209

Amendement

Préambule (5^e alinéa)

Dans la version française du projet de loi, au cinquième alinéa du préambule, à la première ligne, remplacer le mot «opération» par le mot «exploitation».

Adopté

Commentaire :

Modification proposée par la Direction de la traduction et de l'édition des lois de l'Assemblée nationale pour corriger un anglicisme.

Ann 2
Préambule
(6^e alinéa)

Projet de loi n° 209

Amendement

Préambule (6^e alinéa)

Dans la version française du projet de loi, au sixième alinéa du préambule, à la première ligne, remplacer le mot «opérer» par les mots «exploiter ces équipements».

Adopté

Commentaire :

Modification proposée par la Direction de la traduction et de l'édition des lois de l'Assemblée nationale pour corriger un anglicisme.

ANNEXE III

Amendement irrecevable

Am 9

Art 2

Supprimer le paragraphe
2 de l'Article ~~2~~ 2.

Incalculable
M